



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS**  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**  
**UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS**

## **Avis de Consultation Ouverte**

**N° 076/TR/MTP/PRMP/UGPM/FR.25**

1. Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Travaux de reconstruction d'un pont en BA de 80 ML à Ampitakihosy, Mahanoro.**". Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **ANOSY - ANTANANARIVO**

Rue : **Ministère des Travaux Publics**

Etage / Numero de Bureau : **Porte 216 - 2ème étage**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Porte 216 - 2e age Ministe des Travaux Publics et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: un millions Ariary (Ar1 000 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **Porte 216 - 2ème étage Ministère des Travaux Publics** au plus tard le **26/12/2025 à 10 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **facultative**



à ..... Le 12/12/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics